



BELGISCHE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

**INTEGRAAL VERSLAG**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**MET HET BEKNOPT VERSLAG**

**AVEC LE COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

COMMISSIE VOOR DE VOLKSGEZONDHEID, HET  
LEEFMILIEU EN DE MAATSCHAPPELIJKE  
HERNIEUWING

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA  
SOCIÉTÉ

**woensdag**

**mercredi**

**18-07-2001**

**18-07-2001**

**10:00 uur**

**10:00 heures**

AGALEV-ECOLO	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	<i>Parti Réformateur libéral – Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	<i>Parti socialiste</i>
PSC	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	<i>Volksunie&amp;ID21</i>

<i>Afkortingen bij de nummering van de publicaties :</i>		<i>Abréviations dans la numérotation des publications :</i>	
DOC 50 0000/000	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + nummer en volgnummer</i>	DOC 50 0000/000	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>	QRVA	<i>Questions et Réponses écrites</i>
CRIV	<i>Integraal Verslag (op wit papier, bevat de bijlagen en het beknopt verslag, met kruisverwijzingen tussen Integraal en Beknopt Verslag)</i>	CRIV	<i>Compte Rendu Intégral (sur papier blanc, avec annexes et CRA, avec renvois entre le CRI et le CRA)</i>
CRIV	<i>Voorlopige versie van het Integraal Verslag (op groen papier)</i>	CRIV	<i>Version Provisoire du Compte Rendu Intégral (sur papier vert)</i>
CRABV	<i>Beknopt Verslag (op blauw papier)</i>	CRABV	<i>Compte Rendu Analytique (sur papier bleu)</i>
PLEN	<i>Plenum (witte kaft)</i>	PLEN	<i>Séance plénière (couverture blanche)</i>
COM	<i>Commissievergadering (beige kaft)</i>	COM	<i>Réunion de commission (couverture beige)</i>

<i>Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers</i>	<i>Publications officielles éditées par la Chambre des représentants</i>
<i>Bestellingen :</i>	<i>Commandes :</i>
<i>Natieplein 2</i>	<i>Place de la Nation 2</i>
<i>1008 Brussel</i>	<i>1008 Bruxelles</i>
<i>Tel. : 02/ 549 81 60</i>	<i>Tél. : 02/ 549 81 60</i>
<i>Fax : 02/549 82 74</i>	<i>Fax : 02/549 82 74</i>
<i><a href="http://www.deKamer.be">www.deKamer.be</a></i>	<i><a href="http://www.laChambre.be">www.laChambre.be</a></i>
<i>e-mail : <a href="mailto:alg.zaken@deKamer.be">alg.zaken@deKamer.be</a></i>	<i>e-mail : <a href="mailto:aff.generales@laChambre.be">aff.generales@laChambre.be</a></i>

## INHOUD

Vraag van de heer Marcel Hendrickx aan de 1  
minister van Landsverdediging over "de  
aanslepende achterstand bij de behandeling van  
de dossiers van werkweigeraars en  
weggevoerden" (nr. 5035)

*Sprekers: Marcel Hendrickx, Magda Aelvoet,*  
minister van Consumentenzaken,  
Volksgezondheid en Leefmilieu

Vraag van de heer Jean-Marc Delizée aan 2  
de minister van Consumentenzaken  
Volksgezondheid en Leefmilieu over "de  
financiering van de MUG's en de GUD's  
(gespecialiseerde urgentiediensten) inzonderheid  
in meer afgelegen en dunbevolkte gebieden"  
(nr. 5095)

*Sprekers: Jean-Marc Delizée, Magda*  
**Aelvoet**, minister van Consumentenzaken,  
Volksgezondheid en Leefmilieu

Vraag van mevrouw Colette Burgeon aan de 4  
minister van Consumentenzaken  
Volksgezondheid en Leefmilieu over "de  
identificatie van honden" (nr. 5163)

*Sprekers: Colette Burgeon, Magda Aelvoet,*  
minister van Consumentenzaken,  
Volksgezondheid en Leefmilieu

Samengevoegde vragen van 6  
- de heer Yvan Mayeur aan de vice-eerste 6  
minister en minister van Begroting  
Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie  
over "de bestemming van het Sociaal fonds dat  
na de liberalisering van de elektriciteitsmarkt werd  
opgericht" (nr. 5162)

- mevrouw Michèle Gilkinet aan de vice-eerste 6  
minister en minister van Begroting,  
Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie  
over "de bestemming van het sociaal fonds"  
(nr. 5209)

*Sprekers: Yvan Mayeur, Michèle Gilkinet,*  
**Johan Vande Lanotte**, vice-eerste minister en  
minister van Begroting, Maatschappelijke  
Integratie en Sociale Economie

## SOMMAIRE

Question de M. Marcel Hendrickx au ministre de 1  
la Défense sur "les retards persistants dans le  
traitement des dossiers de réfractaires et de  
déportés" (n° 5035)

*Orateurs: Marcel Hendrickx, Magda Aelvoet,*  
ministre de la Protection de la consommation,  
de la Santé publique et de l'Environnement

Question de M. Jean-Marc Delizée à la ministre 2  
de la Protection de la consommation, de la Santé  
publique et de l'Environnement sur "le  
financement des SMUR et SUS (soins urgents  
spécialisés) en particulier dans les zones  
éloignées et peu peuplées" (n° 5095)

*Orateurs: Jean-Marc Delizée, Magda*  
**Aelvoet**, ministre de la Protection de la  
consommation, de la Santé publique et de  
l'Environnement

Question de Mme Colette Burgeon à la ministre 4  
de la Protection de la consommation de la Santé  
publique et de l'Environnement sur "l'identification  
des chiens" (n° 5163)

*Orateurs: Colette Burgeon, Magda Aelvoet,*  
ministre de la Protection de la consommation,  
de la Santé publique et de l'Environnement

Questions jointes de 6  
- M. Yvan Mayeur au vice-premier ministre et 6  
ministre du Budget de l'Intégration sociale et de  
l'Economie sur "la destination du Fonds social  
créé suite à la libéralisation du marché de  
l'électricité" (n° 5162)

- Mme Michèle Gilkinet au vice-premier ministre et 6  
ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de  
l'Économie sociale sur "la destination du fonds  
social" (n° 5209)

*Orateurs: Yvan Mayeur, Michèle Gilkinet,*  
**Johan Vande Lanotte**, vice-premier ministre  
et ministre du Budget, de l'Intégration sociale  
et de l'Économie sociale



COMMISSIE VOOR DE  
VOLKSGEZONDHEID, HET  
LEEFMILIEU EN DE  
MAATSCHAPPELIJKE  
HERNIEUWING

van

WOENSDAG 18 JULI 2001

10:00 uur

COMMISSION DE LA SANTÉ  
PUBLIQUE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

du

MERCREDI 18 JUILLET 2001

10:00 heures

De vergadering wordt geopend om 10:16 uur door de heer Philippe Seghin, voorzitter.  
La séance est ouverte à 10:16 heures par M. Philippe Seghin, président.

**01** **Vraag van de heer Marcel Hendrickx aan de minister van Landsverdediging over "de aanslepende achterstand bij de behandeling van de dossiers van werkweigeraars en weggevoerden" (nr. 5035)**

**01** **Question de M. Marcel Hendrickx au ministre de la Défense sur "les retards persistants dans le traitement des dossiers de réfractaires et de déportés" (n° 5035)**

(Het antwoord zal worden verstrekt door de minister van Consumentenzaken, Volksgezondheid en Leefmilieu.)

(La réponse sera fournie par la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement.)

**01.01** **Marcel Hendrickx** (CVP): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, mijn vraag dateert van 25 juni en wordt vandaag behandeld. De dossiers van de werkweigeraars dateren al van 1995 en zijn nog steeds niet behandeld. Volgens onze informatie zijn nog steeds 6.000 van de 18.000 ingediende dossiers nog niet behandeld. In februari hebben nogal wat leden van de meerderheid onze motie van aanbeveling mee goedgekeurd en wij hebben de minister gevraagd eindelijk ernstig werk te maken van dit dossier. Toch schijnt het amper te vorderen en deze mensen, allen 70 tot 80 jaar, zitten nog steeds te wachten op deze erkenning. Men maakt

van dit dossier het dossier van de schande.

Het feit dat de minister 3 weken laat verstrijken vooraleer deze vraag te agenderen en uiteindelijk een collega laat antwoorden, bewijst dat hij zich toch weinig zorgen maakt over dit dossier van werkweigeraars en weggevoerden. Wij spreken in onze nota van een karikatuur. Aan dit tempo zal men uiteindelijk meer onafgehandelde dan afgehandelde dossiers krijgen. Mevrouw De Meyer had in de plenaire vergadering van februari of maart aan de minister gevraagd om van de zesde verjaardag na 10 mei 1995, een erezaak te maken en de dossiers tegen dan af te werken. Ik had hem nog de tijd gegeven tot 30 juni, maar er schijnt dus weinig schot in de zaak te zitten.

Verder schuilt de minister zich steeds achter het excuus als zou hij te weinig personeel hebben. De minister van Ambtenarenzaken heeft u echter de toestemming gegeven om meer personeel in dienst te nemen, maar blijkbaar werden die vacatures op geen enkele officiële manier bekendgemaakt. Toevallig heb ik op de website van mevrouw de minister de vermelding van de vacatures voor deze betrekkingen opgemerkt, maar verder is er mij niets over bekend. Onze vragen zijn duidelijk: wanneer zullen de resterende 6.000 dossiers afgehandeld zijn? Hoe werden die vacatures bekendgemaakt? Zijn de binnengekomen kandidaturen op een ernstige manier behandeld? Hoeveel mensen werken op dit moment aan deze dossiers en hoeveel mensen zijn er in feite voor nodig?

**01.02** Minister **Magda Aelvoet**: Mijnheer de

voorzitter, ik heb de volgende antwoorden van mijn collega ontvangen. Op de allereerste plaats bevestigt hij dat, dankzij de mogelijkheid die nu wordt geboden om te werken via de versnelde procedure, het mogelijk zal zijn om het rendement, dat vroeger volgens het oude systeem geschat werd op 2 500 dossiers per jaar, te verhogen. Wat het sleutelpunt betreft, het aanwerven van bijkomend personeel, is het resultaat dat ik namens de minister kan voorstellen, dat voor het jaar 2001 drie bijkomende personeelsleden zouden worden aangeworven, met name een jurist en twee bestuursassistenten. Op 1 juni is er een bestuursassistent effectief in dienst getreden. De andere die werd opgeroepen en op hetzelfde ogenblik ook had moeten aantreden, heeft in laatste instantie een andere betrekking gekozen. Er is deze week een contact voorzien met een nieuwe kandidaat. Hopelijk kiest ook deze kandidaat niet voor een andere betrekking.

Wat de jurist betreft, kunnen alleen kandidaten die geslaagd zijn voor de Selortest als contractueel worden aangeworven. Onder de door Selor aan de personeelsdienst doorgezonden kandidaatstellingen en de spontane kandidaatstellingen die op de personeelsdienst zijn aangekomen, bevindt zich echter geen enkele jurist. Alle diensten van het ministerie klagen overigens over een schrijnend gebrek aan juristen. Ik moet eerlijk zeggen dat er ook in mijn sector, die niets te maken heeft met het dossier Oorlogsslachtoffers, er ook al maanden wordt gezocht naar juristen. Met de lonen die op het ogenblik kunnen worden aangeboden en de mogelijkheden die er op de markt zijn, is dat echter niet te verhelpen. We voelen dat ook. Dat is een van de redenen waarom bepaalde zaken langer hebben geduurd dan oorspronkelijk voorzien. Ik verwijs hiervoor naar gisteren. Er is dus een gebrek aan juristen op de administratie, die snel uitwerking kunnen geven.

Ten slotte zijn er twee contractuele juristen voltijds tewerkgesteld voor de behandeling van de dossiers en besteden twee statutaire staatscommissarissen, waarvan een met een halftijdse betrekking, eveneens een belangrijk deel van hun tijd aan de behandeling van die dossiers, bovenop hun gewone wettelijke taken.

**01.03** **Marcel Hendrickx** (CVP): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, uw antwoord bevat te weinig informatie. Ik heb hier een kopij van het schrijven van een jurist die zich kandidaat heeft gesteld, en al tweemaal een herinnering van zijn kandidatuur aan de minister heeft gestuurd.

**01.04** Minister **Magda Aelvoet**: Heeft hij dat via Selor gedaan?

**01.05** **Marcel Hendrickx** (CVP): Dat kan ik niet zeggen. Hij heeft echter nooit antwoord gekregen van de minister. Dat vind ik zeer typerend voor het gehele gebeuren. Ik kan u niet zeggen of hij via Selor is gegaan, maar hij heeft geen antwoord gekregen. Ik stel alleen vast dat dit antwoord het antwoord is dat wij nu al sinds twee jaar van de minister krijgen en dat er eigenlijk weinig nieuwe elementen in zitten. Ik vrees dat de mensen nog zeer lang zullen moeten wachten op de erkenning waarop zij meer dan recht hebben.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

**02** **Question de M. Jean-Marc Delizée à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "le financement des SMUR et SUS (soins urgents spécialisés) en particulier dans les zones éloignées et peu peuplées" (n° 5095)**

**02** **Vraag van de heer Jean-Marc Delizée aan de minister van Consumentenzaken Volksgezondheid en Leefmilieu over "de financiering van de MUG's en de GUD's (gespecialiseerde urgentiediensten) inzonderheid in meer afgelegen en dunbevolkte gebieden" (nr. 5095)**

**02.01** **Jean-Marc Delizée** (PS): Monsieur le président, madame la ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir à plusieurs reprises de la problématique de l'aide médicale urgente dans la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

D'une manière plus générale, la question se pose pour les régions à faible densité de population, c'est-à-dire les régions rurales.

En ce qui concerne le SMUR, je voulais vous demander, sur la base de la procédure en cours, s'il est bien confirmé que cette région bénéficiera d'un SMUR. Celui-ci relèvera-t-il de la province du Hainaut ou de la province de Namur? J'aimerais aussi savoir où en est la procédure d'agrément, qui est déjà en cours depuis un certain temps. Et le retard que connaît la procédure met les hôpitaux dans une certaine incertitude sur le plan du financement.

Par ailleurs, des modifications sont-elles prévues dans les normes d'agrément pour les SMUR couvrant des zones éloignées et peu peuplées? En outre, les normes imposées pour le personnel et les médecins seront-elles financées

indépendamment de la dimension de l'hôpital?

En ce qui concerne les soins urgents spécialisés, où en est la réforme annoncée? Y aura-t-il des modifications par rapport aux normes qui sont actuellement en vigueur? Et les normes sont-elles financées indépendamment de la dimension de l'hôpital?

Je poserai la même question au ministre Vandembroucke tout à l'heure, puisqu'il s'agit d'une compétence que vous partagez. Vous envoyez parfois des lettres communes, ce qui prouve une convergence de vue entre vos deux départements.

Et j'avoue que depuis que je pose des questions sur le sujet, j'obtiens toujours des réponses positives sur le principe. Mais le temps ne s'arrête pas. Et j'espère que cette année, on va enfin pouvoir trouver des solutions. J'interrogerai également le ministre Vandembroucke sur le caractère rétroactif du financement.

Il s'agit d'un problème global. L'hôpital le plus proche se situant à plus de cinquante kilomètres, cette région a grand besoin d'un SMUR et d'un service de soins urgents spécialisés. Et le financement pour cet hôpital, parmi les plus petits de Belgique, demande des solutions spécifiques.

Fin de l'année passée, nous avons déjà eu ce débat et je vous demandais quel siècle verrait la solution de ce problème. La question se pose toujours mais aujourd'hui il serait évidemment impertinent d'utiliser les mêmes termes.

**02.02 Magda Aelvoet**, ministre: Monsieur le président, monsieur Delizée, si j'ai bien compris, votre première question concernait la région qui se situe entre Namur et le Hainaut.

**02.03 Jean-Marc Delizée (PS)**: C'est l'Entre-Sambre-et-Meuse, la région qui se situe entre Charleroi et la frontière française. La région s'étire à la frontière sud du pays sur deux provinces.

**02.04 Magda Aelvoet**, ministre: Pour ce qui concerne la province de Namur, l'arrondissement de Philippeville ne dispose pas d'hôpital et la proposition de programmation SMUR du groupe de travail "hôpitaux" de la province de Namur ne prévoit pas d'y rattacher le SMUR de Chimay, mais de renforcer celui de l'arrondissement voisin de Dinant.

J'ai ici la lettre par laquelle la province de Namur m'annonce la programmation SMUR telle qu'ils

l'ont prévue. Ils proposent l'agrément de quatre fonctions pour la province et une au départ des fonctions SUS des hôpitaux suivants:

- le centre hospitalier d'Auvellais;
- le centre hospitalier de Dinant;
- le centre hospitalier universitaire de Mont-Godinne;
- et le centre hospitalier régional de Namur.

Pour ce qui est de la situation globale des SMUR, je suis actuellement en possession de tous les accords et avis relatifs à la répartition des SMUR émanant des commissions d'aide médicale urgente. Ceux-ci ont été relayés par les inspecteurs de l'hygiène présidant ces commissions provinciales.

En gros, on peut dire que le dessin global se met en place. Certains problèmes particuliers et résiduels sont en voie de résolution.

Quel est le constat? Il faudra, en dehors de ce qui avait été initialement prévu, prévoir une légère adaptation par le haut du nombre des fonctions SMUR, sinon on n'arrivera pas à résoudre ces problèmes particuliers et résiduels.

Je veux à tout prix éviter que l'on ne parvienne pas à se mettre d'accord sur une solution globale qui résoudra certains cas particuliers. Car dans ce cas, il faudrait recommencer toute la procédure.

Il faut dire que les commissions provinciales ont fait du bon travail. On se penche actuellement sur les dernières questions. Et je peux vous dire qu'aucun SMUR n'est actuellement agréé, étant donné que les accords et les avis pris relatifs à la répartition doivent encore être approuvés.

Ce n'est qu'une fois que j'aurai une image globale que je donnerai mon approbation.

Nous voulons une solution rapide, compte tenu du fait que la création de quelques SMUR supplémentaires entraînera une augmentation des dépenses. Il faudrait donc que j'obtienne les fonds nécessaires pour y parvenir. Mais nous sommes déjà bien avancés.

Vos dernières questions concernaient les fonctions de soins urgents spécialisés. La matière est actuellement en révision. Elle fait l'objet de procédures de concertation au sein des instances et du groupe de travail concerné. Il me faudra encore quelque temps pour finaliser l'ensemble.

**02.05 Jean-Marc Delizée (PS)**: Madame la ministre, vous nous donnez connaissance de l'avis

de la commission provinciale de Namur. En ce qui concerne la commission provinciale du Hainaut, il existe une proposition de reconnaissance du SMUR de Chimay, du Centre de Santé des Fagnes. Dans la réalité, ce SMUR couvre aussi la partie namuroise. Donc, des communes limitrophes sont affiliées à cette intercommunale, d'autres sont adhérentes et y contribuent en partie. Un certain nombre de communes de l'arrondissement de Philippeville sont desservies dans les faits par l'hôpital de Chimay qui est le plus proche.

S'il n'y a pas d'agrément sur la partie namuroise, je présume qu'il y en aura une sur la partie hennuyère. A ma connaissance, la commission donnait un avis favorable pour que le SMUR de Chimay soit reconnu en terre hennuyère. Pouvez-vous me le confirmer? Il n'existe pas de demande locale d'être rattaché à Dinant car c'est plus loin. La partie occidentale de l'arrondissement de Philippeville est plus proche de Chimay.

Vous nous indiquez qu'il y aura une légère adaptation budgétaire et j'imagine que ce n'est pas prévu au budget 2001. Est-ce bien de cela dont vous parlez pour ces quelques fonctions supplémentaires? Je ne sais pas si j'ai bien compris ou si c'est déjà inclus dans le budget 2001.

Pouvez-vous nous donner une idée du calendrier? Dans quel délai pourra-t-on fonctionner, compte tenu que cette procédure a déjà mis pas mal de temps à progresser? Dans le cas présent, il existe un déficit pour Chimay, tant en ce qui concerne les soins urgents spécialisés que pour le SMUR, et il se cumule d'année en année. Plus le temps passe, plus la situation est difficile. J'interrogerai votre collègue sur le caractère rétroactif du financement. Le plus vite sera le mieux.

**02.06 Magda Aelvoet**, ministre: Je répondrai tout de suite à la question la plus fondamentale, à savoir le calendrier. Je veux terminer cela dans les mois à venir. Je ne veux pas parler du siècle prochain mais de cette année-ci.

**02.07 Jean-Marc Delizée** (PS): Dans les mois prochains.

**02.08 Magda Aelvoet**, ministre: Pour ce qui concerne le Hainaut, je vais vérifier ce qui figure dans les propositions car la réponse n'est pas indiquée dans la note qui m'a été transmise.

**02.09 Jean-Marc Delizée** (PS): Selon moi, l'avis est favorable au niveau du Hainaut mais je

voudrais une confirmation.

**02.10 Magda Aelvoet**, ministre: Nous pourrions encore nous rencontrer aujourd'hui à ce sujet.

**02.11 Jean-Marc Delizée** (PS): Madame la ministre, je serai à votre disposition en séance plénière aujourd'hui et demain.

**02.12 Magda Aelvoet**, ministre: Si vous êtes en séance plénière vers 14.15 heures, je vous transmettrai les éléments demandés.

**02.13 Jean-Marc Delizée** (PS): Quant à ma question sur le budget?

**02.14 Magda Aelvoet**, ministre: Cela aussi, ce sera en 2001.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**03 Question de Mme Colette Burgeon à la ministre de la Protection de la consommation de la Santé publique et de l'Environnement sur "l'identification des chiens" (n° 5163)**

**03 Vraag van mevrouw Colette Burgeon aan de minister van Consumentenzaken Volksgezondheid en Leefmilieu over "de identificatie van honden" (nr. 5163)**

**03.01 Colette Burgeon** (PS): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, en mars 2000, à la suite d'un colloque sur la problématique des chiens dangereux, vous preniez position en refusant de publier, comme c'est le cas dans d'autres pays, une liste des races de chiens présumés dangereux.

Il s'agit d'un débat plus large mêlant prévention et responsabilisation des différents acteurs, comme les éleveurs, les acheteurs et les vendeurs. Vous avez institué des groupes de travail qui viennent de rendre leurs conclusions. Il me revient que les suggestions formulées concerneraient les agressions et la santé publique, les rapports envers les chiens dans la société, les refuges, l'élevage et le commerce, ainsi que la formation au dressage.

Pour chacune des suggestions, pourriez-vous, madame la ministre, nous donner le détail des actes concrets entrepris par votre département afin de réguler le secteur? Je ne vous demanderai pas de lire la note détaillée que vous m'avez remise parce que je crois que M. Mayeur et le ministre sont pressés. Vous pourriez peut-être m'en faire une synthèse. En tout cas, je vous

remercie de m'avoir communiqué ce rapport.

**03.02** **Magda Aelvoet**, ministre: Monsieur le président, chers collègues, comme je l'ai annoncé, les groupes de travail ont effectué un bon travail. Grâce à cela, nous avons pu organiser un après-midi de rencontre samedi passé. Tous les groupes ont communiqué le résultat de leurs travaux. Je pense qu'il est impossible de parcourir tout ce travail en cinq minutes. Comme j'avais demandé de préparer des synthèses pour chaque groupe de travail, je peux vous les exposer mais auparavant je voudrais en revenir au débat qui nous occupe: faut-il déclarer certaines races dangereuses et donc les interdire?

Le constat que nous pouvons faire actuellement, c'est que les pays qui avaient fait ce choix, notamment les Pays-Bas, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, commencent à s'interroger sur le bien-fondé de cette démarche. Les évaluations faites par leurs experts rejoignent la position que nous avons il y a un an. En effet, les experts de ces pays constatent que l'opération ne fonctionne pas parce qu'il y a aussi toute une gamme de races mélangées. Il faut déterminer toutes les races et c'est un travail inouï. L'élément fondamental à retenir, c'est que 90% des morsures proviennent de chiens qualifiés non dangereux.

Bien entendu, il faut faire la différences entre les divers types de morsure mais en tout cas, cette approche semble être remise en cause dans beaucoup de pays.

J'en reviens à ce qui a été fait dans les groupes de travail. En matière de sécurité publique, on prévoit d'organiser un intercabinets entre l'Intérieur et la Justice pour concrétiser les recommandations du groupe de travail. L'objectif principal est la réalisation de points de contact et de banques de données. On constate en effet que les communes qui ont déjà prévu ce point de contact et une banque de données locale maîtrisent beaucoup mieux la situation. Ensuite, il faut également revoir l'arrêté royal relatif à l'identification et à l'enregistrement des chiens afin de répondre aux nouvelles demandes en termes de points de contact et de banques de données.

En ce qui concerne les agressions et la santé publique, des propositions ont été faites en ce qui concerne la prévention secondaire.

On a en effet constaté, après avoir consulté les services d'urgence des hôpitaux, qu'un enfant qui a été mordu – puisque ce sont eux qui sont le plus

souvent attaqués – encourt un grand risque d'être mordu à nouveau dans la même année par le même chien. Un travail important doit donc être réalisé pour éviter une seconde morsure. A cet effet, des mesures peuvent être prises par l'entourage de l'enfant. Je vous cite un exemple: ne jamais laisser un jeune enfant avec le chien. Il y en a beaucoup d'autres encore.

Nous demandons aussi à ce que les médecins qui sont confrontés à ce type de problème reçoivent des informations qui peuvent être utiles, non seulement pour le traitement des morsures mais aussi en matière de prévention.

Le groupe de travail qui s'est occupé des problèmes de comportement des chiens a constaté que, dans certains cas, des chiens qui normalement ne mordent pas, peuvent commencer à mordre. Des mesures concrètes ont donc été prévues pour déceler les facteurs induisant un comportement agressif de la part du chien. Toute une série d'actions sont prévues à cet effet dans le cadre de la formation et de l'évaluation des formations déjà existantes. Une commission d'accompagnement doit être constituée pour examiner ce qui se passe en la matière. La loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire devra être adaptée afin de sanctionner les infractions manifestes dans ce domaine. On demandera également la contribution des facultés vétérinaires afin qu'elles évaluent la place donnée au traitement des problèmes de comportement dans la formation et l'adapte si nécessaire.

Ce groupe de travail a bénéficié de la contribution très importante des facultés vétérinaires, surtout celles de l'université de Liège et de l'université de Gand. Elles ont en effet travaillé sur le traitement du comportement. On constate en effet que certains comportements jugés à risque peuvent être traités. Les résultats sont très positifs et ils peuvent être démontrés au niveau des pratiques réalisées au sein des universités ou aussi chez les vétérinaires spécialisés en la matière. On constate donc qu'il est possible d'influencer les comportements des chiens.

Ensuite, il y a la problématique de l'agression canine dans le contexte des refuges pour chiens. Il s'agit bien entendu de renforcer les possibilités de la banque de données. Voici quelques semaines, l'Association belge d'identification et d'enregistrement a mis à la disposition de tous les directeurs de refuges des lecteurs de micropuces électroniques qui permettent l'identification des animaux.

Je souhaite que les organisations de coordination des refuges pour animaux adoptent le plus rapidement possible ces documents d'identification comme modèle standard. Il a été demandé aussi au Conseil du bien-être des animaux d'examiner si la procédure évoquée ne doit pas être reprise dans les conditions d'agrément des refuges.

Par ailleurs, il faudrait un encadrement des refuges le plus professionnel possible et il convient d'examiner s'il est possible de trouver une solution partielle au problème du manque d'effectifs par le biais des programmes de promotion.

Il y a encore quelques éléments moins importants. Ensuite, il y a l'agression dans le cadre de l'élevage ou du commerce. Dans le cadre de l'élevage, un élément clé a été mis sur la table par les facultés universitaires. Il s'agit du constat suivant: dans le cadre d'une sélection toujours possible, on peut créer en 4 ou 5 générations un spécimen très agressif. On veut donc donner des lignes de réglementation qui éviteraient que n'importe quel éleveur se lance dans ce type d'élevage.

Vis-à-vis du commerce, le problème qui se pose est celui de l'importation de certaines races de chiens. Nous n'avons pas encore de solution très concrète. Certains balises ont été posées pour aller de l'avant et pour permettre un plus grand contrôle des importations. Je reconnais cependant que le travail est loin d'être terminé.

Je possède ici un exemplaire de toutes les propositions et tous les membres de la commission pourront en disposer. Le travail se poursuivra.

**03.03 Colette Burgeon** (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Souhaitez-vous traduire toutes ces propositions par un arrêté royal ou par un projet de loi?

Au niveau des communes, y aura-t-il une incidence au niveau du travail et au niveau budgétaire?

Il faudrait également souligner la problématique de l'éducation des maîtres. On dit souvent que le chien est à l'image de son maître.

**03.04 Magda Aelvoet**, ministre: L'idée n'est pas du tout de régler le problème via un arrêté royal. Des choses seront entreprises par des groupements responsables.

Pour ce qui concerne les communes, c'est à elles d'estimer l'importance de ce facteur et comment elles pourront y faire face. Nous connaissons des communes qui, de leur propre initiative, ont mené un certain nombre de démarches avec des résultats tout à fait positifs. On ne va pas imposer d'en haut un système uniforme. Il est important qu'il y ait une prise en charge par les différents départements concernés. Tous les secteurs sont concernés: l'Intérieur, la Justice, la formation, la pratique de l'art vétérinaire.

J'ai appris que le traitement des chiens était possible.

Je ne le savais pas. J'ai découvert moi aussi que c'était possible. Bon nombre d'actions peuvent être entreprises. L'essentiel est de veiller à la sécurité des gens et surtout des enfants. Dans ce contexte, j'estime que toutes les mesures préventives qui peuvent être prises doivent l'être. Si l'on constate que très souvent, les mêmes personnes sont mordues dans la même année, cela signifie qu'un problème se pose dans l'entourage. C'est donc là qu'il faut agir. Il ne s'agit pas de culpabiliser les victimes.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

#### **04 Questions jointes de**

- **M. Yvan Mayeur au vice-premier ministre et ministre du Budget de l'Intégration sociale et de l'Economie sur "la destination du Fonds social créé suite à la libéralisation du marché de l'électricité" (n° 5162)**

- **Mme Michèle Gilkinet au vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale sur "la destination du fonds social" (n° 5209)**

#### **04 Samengevoegde vragen van**

- **de heer Yvan Mayeur aan de vice-eerste minister en minister van Begroting Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie over "de bestemming van het Sociaal fonds dat na de liberalisering van de elektriciteitsmarkt werd opgericht" (nr. 5162)**

- **mevrouw Michèle Gilkinet aan de vice-eerste minister en minister van Begroting, Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie over "de bestemming van het sociaal fonds" (nr. 5209)**

**04.01 Yvan Mayeur** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, je voudrais savoir où en est l'accord qui devrait être finalisé en conférence interministérielle sur la destination du

Fonds social créé à la suite de la libéralisation du marché de l'électricité. Si j'ai compris l'enjeu du débat, monsieur le ministre, votre position consistait à attribuer les moyens du Fonds social aux CPAS pour mener des politiques, notamment en matière de médiation de dettes et de prévention en matière de surendettement, alors que le secrétaire d'Etat Olivier Deleuze voudrait plutôt privilégier des projets de consommation d'énergie durable, ce qui est certainement louable mais, à mon avis, cela ne relève pas du Fonds social créé à la suite de la libéralisation du marché de l'électricité.

Monsieur le ministre, je me permets dès lors de vous poser les questions suivantes:

Quelles ont été les principales décisions prises en conférence interministérielle à propos de l'affectation de ce Fonds?

Quel est le montant réel de ce Fonds social?

Pouvez-vous confirmer que ce montant sera attribué aux CPAS? Le cas échéant, quels sont les critères de répartition, les modalités d'application de la décision, et les conditions éventuelles mises à l'octroi des subsides?

Dans le cadre des accords de coopération avec les régions, quelle sera la répartition des moyens entre entités fédérées?

**04.02 Michèle Gilkinet (ECOLO-AGALEV):** Monsieur le président, monsieur le ministre, la destination du Fonds social créé à suite de la libéralisation du marché de l'électricité me mène à vous poser plusieurs questions.

Est-il effectivement décidé que les montants affectés à ce fonds seront attribués aux CPAS? Si oui, selon quelles modalités?

Un accord de coopération avec les régions est-il prévu? Sera-t-il finalisé?

Des dispositions seront-elles prévues pour garantir que les montants mis à la disposition des CPAS contribuent au financement des organismes chargés d'interventions en matière de dettes par les régions? En effet, ne serait-il pas utile d'organiser le plus en amont possible une coordination entre les acteurs, et donc de prévoir des conventions entre les organismes spécialisés en matière de dettes et les CPAS?

**04.03 Johan Vande Lanotte, ministre:** Monsieur le président, deux conférences interministérielles concernaient ce sujet.

Où en sommes-nous pour le moment? Un accord de principe a été conclu entre les différents

acteurs, à savoir les communautés, les régions et l'Etat fédéral, portant sur une somme totale de 1,7 milliard qui serait mise à la disposition des CPAS. Le montant de 1,7 milliard est réparti en deux tranches: l'une de 1 milliard et l'autre de 700 millions.

Le milliard serait destiné au financement du personnel, puisqu'il y a création de la tâche légale de médiation de dettes. Ainsi, les CPAS qui auront cette tâche légale pourront s'organiser. Le financement du personnel serait réparti sur la base du nombre de personnes bénéficiaires d'un statut VIPO et du nombre de personnes enregistrées au niveau de la centrale positive des dettes. Il y aura au minimum une personne à mi-temps pour chaque commune.

La condition préalable au versement de ce financement est que les CPAS doivent être agréés avant le 1<sup>er</sup> juin 2003 par les communautés. Nous avons voulu que les CPAS remplissent les mêmes conditions que les organismes privés, de manière à avoir une cohérence dans la politique de médiation de dettes.

Les 700 millions seraient utilisés pour trois tâches, dont le CPAS lui-même doit décider. En effet, nous pensons qu'il ne faut pas unanimité en cette matière. Les CPAS pourront donc utiliser ce montant:

- soit pour intervenir dans les dettes en matière d'énergie (comme cela se fait déjà maintenant pour 300 millions);
- soit pour intervenir dans les dettes de toutes sortes;
- soit pour intervenir dans les actions préventives pour éviter l'endettement énergétique (c'est-à-dire les mesures d'économie d'énergie).

La répartition entre ces trois postes est laissée à l'appréciation des CPAS concernés.

Il est clair que certains CPAS ne pourront pas faire cela eux-mêmes. Ils pourront alors faire usage de l'article 61 de la loi du 8 juillet 1976 en ce qui concerne la collaboration avec les services hors CPAS. Dans ce cas, les services en question devront aussi être agréés par les communautés, et ce toujours dans le souci d'harmonisation de la politique.

Voilà donc les termes de l'accord de principe, qu'il faudra maintenant traduire en textes de loi.

L'accord de coopération contenait une proposition de protocole. Mais nous aurons maintenant bien mieux, puisque dans la loi, on pourrait dire que le

versement de l'argent est conditionné par un agrément des communautés. La conférence interministérielle procédera à l'évaluation de ces mesures et entreprendra les corrections nécessaires.

*La réunion publique de commission est levée à 11.02 heures.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 11.02 uur.*

C'est une question de technique juridique pour qu'il y ait une cohérence entre le fédéral et le communautaire.

**04.04 Yvan Mayeur (PS):** Je me réjouis de la réponse claire du ministre qui va totalement dans le sens de ce qu'un certain nombre d'acteurs sociaux de terrain – notamment dans les CPAS – et moi-même souhaitions. Après la discussion, j'aurai une question de procédure dans notre commission.

**04.05 Michèle Gilkinet (ECOLO-AGALEV):** La réponse est claire. Nous suivrons de près le projet de loi en préparation. Avez-vous estimé les délais?

**04.06 Johan Vande Lanotte, ministre:** Etant donné que le gouvernement et le communautaire doivent se rencontrer et que ce sont les vacances, on peut avancer une date au mois de septembre.

**04.07 Michèle Gilkinet (ECOLO-AGALEV):** Je me réjouis de voir qu'il existe bien une collaboration entre les différents organismes qui est prise le plus en amont possible parce qu'à défaut, sur le terrain, cela risque de créer trop de disparités.

**04.08 Yvan Mayeur (PS):** Mme Gilkinet pose la même question que la mienne et je pense avoir priorité puisque j'ai déposé ma question dans les temps. On ne peut pas poser la même question qu'un autre mais on peut s'inscrire dans la question, pour poser autre chose mais pas pour poser exactement la même question. Or, ce qui s'est produit ici me gêne un peu. Comment procède-t-on habituellement?

Je me suis déjà vu renvoyer des questions parce qu'un collègue les avait inscrites. Je les ai donc retirées et je suis allé écouter et prendre les résultats de la question du collègue. Je ne comprends pas comment, dans cette commission-ci, cela se passe de cette manière. C'est un problème de procédure.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*



BELGISCHE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

**BEKNOPT VERSLAG**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

COMMISSIE VOOR DE VOLKSGEZONDHEID, HET  
LEEFMILIEU EN DE MAATSCHAPPELIJKE  
HERNIEUWING

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA  
SOCIÉTÉ

**woensdag**

**mercredi**

**18-07-2001**

**18-07-2001**

**10:00 uur**

**10:00 heures**

## INHOUD

Vraag van de heer Marcel Hendrickx tot de minister van Landsverdediging over "de aanslepende achterstand bij de behandeling van de dossiers van werkweigeraars en weggevoerden" (nr. 5035)

*Sprekers:* **Marcel Hendrickx, Magda Aelvoet**, minister van Consumentenzaken, Volksgezondheid en Leefmilieu

Vraag van de heer Jean-Marc Delizée tot de minister van Consumentenzaken Volksgezondheid en Leefmilieu over "de financiering van de MUG's en de GUD's (gespecialiseerde urgentiediensten) inzonderheid in meer afgelegen en dunbevolkte gebieden" (nr. 5095)

*Sprekers:* **Jean-Marc Delizée, Magda Aelvoet**, minister van Consumentenzaken, Volksgezondheid en Leefmilieu

Vraag van mevrouw Colette Burgeon tot de minister van Consumentenzaken Volksgezondheid en Leefmilieu over "de identificatie van honden" (nr. 5163)

*Sprekers:* **Colette Burgeon, Magda Aelvoet**, minister van Consumentenzaken, Volksgezondheid en Leefmilieu

Samengevoegde mondelinge vragen van  
- de heer Yvan Mayeur tot de vice-eerste minister en minister van Begroting Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie over "de bestemming van het Sociaal fonds dat na de liberalisering van de elektriciteitsmarkt werd opgericht" (nr. 5162)  
- mevrouw Michèle Gilkinet aan de vice-eerste minister en minister van Begroting, Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie over "de bestemming van het sociaal fonds" (nr. 5209)

*Sprekers:* **Yvan Mayeur, Michèle Gilkinet, Johan Vande Lanotte**, vice-eerste minister en minister van Begroting, Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie

## SOMMAIRE

Question de M. Marcel Hendrickx au ministre de la Défense sur "les retards persistants dans le traitement des dossiers de réfractaires et de déportés" (n° 5035)

*Orateurs:* **Marcel Hendrickx, Magda Aelvoet**, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement

Question de M. Jean-Marc Delizée à la ministre de la Protection de la consommation de la Santé publique et de l'Environnement sur "le financement des SMUR et SUS (soins urgent spécialisés) en particulier dans les zones éloignées et peu peuplées" (n° 5095)

*Orateurs:* **Jean-Marc Delizée, Magda Aelvoet**, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement

Question de Mme Colette Burgeon à la ministre de la Protection de la consommation de la Santé publique et de l'Environnement sur "l'identification des chiens" (n° 5163)

*Orateurs:* **Colette Burgeon, Magda Aelvoet**, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement

Questions orales jointes de  
- M. Yvan Mayeur au vice-premier ministre et ministre du Budget de l'Intégration sociale et de l'Economie sur "la destination du Fonds social créé suite à la libéralisation du marché de l'électricité" (n° 5162)

- Mme Michèle Gilkinet au vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale sur "la destination du fonds social" (n° 5209)

*Orateurs:* **Yvan Mayeur, Michèle Gilkinet, Johan Vande Lanotte**, vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale

COMMISSIE VOOR DE  
VOLKSGEZONDHEID, HET  
LEEFMILIEU EN DE  
MAATSCHAPPELIJKE  
HERNIEUWING

van

WOENSDAG 18 JULI 2001

10:00 uur

COMMISSION DE LA SANTE  
PUBLIQUE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

du

MERCREDI 18 JUILLET 2001

10:00 heures

De vergadering wordt geopend om 10:16 uur door de heer Philippe Seghin, voorzitter.

La séance est ouverte à 10:16 heures par M. Philippe Seghin, président.

**01** Vraag van de heer Marcel Hendrickx tot de minister van Landsverdediging over "de aanslepende achterstand bij de behandeling van de dossiers van werkweigeraars en weggevoerden" (nr. 5035)

**01** Question de M. Marcel Hendrickx au ministre de la Défense sur "les retards persistants dans le traitement des dossiers de réfractaires et de déportés" (n° 5035)

(Het antwoord zal worden verstrekt door de minister van Consumentenzaken, Volksgezondheid en Leefmilieu)

(La réponse sera fournie par la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement)

**01.01** Marcel Hendrickx (CVP) Het is onaanvaardbaar dat de aanvragen van de werkweigeraars en weggevoerden op basis van de wet van 10 mei 1955, nog steeds niet zijn afgewerkt.

**01.01** Marcel Hendrickx (CVP): Il est inadmissible que les demandes des réfractaires et des déportés, introduites sur la base de la loi du 10 mai 1955, n'aient pas encore été examinées.

De limietdatum van 30 juni die wij in een motie van aanbeveling hadden vooropgesteld, is ondertussen verstreken. In februari van dit jaar moesten nog 5.760 dossiers worden afgehandeld.

La date butoir du 30 juin, que nous avons proposée dans une motion de recommandation, est à présent dépassée. En février de cette année, 5.760 dossiers devaient encore être traités.

Wanneer zullen alle dossiers klaar zijn? Sinds wanneer zijn de bijkomende contractuele personeelsleden in dienst genomen? Hoe werden de vacatures bekendgemaakt? Ik heb vernomen dat de vacatures nergens openbaar werden gemaakt. Hoeveel personeelsleden werken aan de verwerking van de aanvragen? Het is volstrekt onaanvaardbaar dat de betrokkenen zo lang op de afhandeling van hun dossier moeten wachten.

Quand tous les dossiers auront-ils été examinés? Quand les membres du personnel contractuels supplémentaires sont-ils entrés en service? De quelle manière les vacances ont-elles été rendues publiques? Il me revient qu'elles ne l'ont pas été. Combien de membres du personnel sont affectés au traitement des demandes? Il est absolument inadmissible que les personnes concernées doivent attendre aussi longtemps l'examen de leur dossier.

**01.02** Minister Magda Aelvoet (Nederlands): De minister van Landsverdediging bevestigt dat via de

**01.02** Magda Aelvoet, ministre (en néerlandais): Le ministre de la Défense nationale confirme que la

versnelde procedure het huidige rendement van 2.500 behandelde dossiers per jaar inderdaad kan worden opgedreven.

Wat de personeelsbezetting betreft in de dienst die de dossiers moet behandelen, werd er verkregen dat er dit jaar drie bijkomende personeelsleden mogen worden aangeworven: een jurist en twee bestuursassistenten. Op 1 juni is een van de bestuursassistenten gestart, de persoon die voor tweede functie werd voorzien, is elders kunnen beginnen. Inzake het vinden van een jurist, stelt er zich een ernstig probleem. De eventuele kandidaat moet de SELOR-proeven met succes hebben afgelegd. Momenteel is er zelfs geen kandidaat voorhanden. Dit is trouwens een probleem voor de meeste overheidsdiensten.

Momenteel worden de dossiers behandeld door twee voltijdse contractuele juristen en twee statutaire bestuurssecretarissen.

**01.03 Marcel Hendrickx (CVP):** Ik ken een jurist die zich al herhaaldelijk kandidaat heeft gesteld, maar nooit antwoord heeft gekregen. Ik weet wel niet of hij heeft deelgenomen aan de selectie van SELOR. Dit dossier sleept al veel te lang aan. Het wordt hoog tijd dat de minister ingrijpt. Hij blijft ons voortdurend dezelfde antwoorden geven. Daar schiet niemand bij op.

*Het incident is gesloten.*

**02 Vraag van de heer Jean-Marc Delizée tot de minister van Consumentenzaken Volksgezondheid en Leefmilieu over "de financiering van de MUG's en de GUD's (gespecialiseerde urgentiediensten) inzonderheid in meer afgelegen en dunbevolkte gebieden" (nr. 5095)**

**02.01 Jean-Marc Delizée (PS):** Komt er voor het zuidelijk gedeelte van de regio tussen Samber en Maas een MUG in Chimay ? Zal deze dienst onder het arrondissement Philippeville of onder het arrondissement Thuin ressorteren ?

Hoe ver is de erkenningsprocedure van de MUG gevorderd ? Aangezien de financiering rechtstreeks verbonden is met de erkenning, heeft de vertraging in de procedure nadelige gevolgen voor de ziekenhuizen die in onzekerheid verkeren.

Worden wijzigingen van de erkenningsnormen voor de MUG's in afgelegen en dunbevolkte gebieden overwogen ?

Zullen de zowel voor het personeel als voor de artsen opgelegde normen daadwerkelijk los van de grootte van het ziekenhuis worden gefinancierd ?

procédure accélérée permettra d'augmenter le rendement actuel, qui est de 2.500 dossiers traités par an.

En ce qui concerne l'effectif du service chargé de traiter les dossiers, trois nouveaux membres du personnel pourront être recrutés cette année, à savoir un juriste et deux assistants de direction. L'un des assistants de direction est entré en service le 1<sup>er</sup> juin. La personne prévue pour la deuxième fonction est entrée en service ailleurs. Il est extrêmement difficile de trouver un juriste. Les candidats doivent avoir réussi les épreuves de sélection du SELOR. Pour l'heure, il n'y a aucun candidat. La plupart des services publics sont d'ailleurs confrontés au même problème.

Pour l'instant, les dossiers sont traités par deux juristes contractuels à temps plein et par deux secrétaires d'administration statutaires.

**01.03 Marcel Hendrickx (CVP):** Je connais un juriste qui a déjà posé sa candidature à plusieurs reprises et qui n'a jamais reçu de réponse. Par contre, j'ignore s'il a participé aux épreuves de sélection du SELOR. Ce dossier traîne depuis bien trop longtemps. Il est grand temps que le ministre intervienne. Il nous donne invariablement la même réponse, qui ne satisfait personne.

*L'incident est clos.*

**02 Question de M. Jean-Marc Delizée à la ministre de la Protection de la consommation de la Santé publique et de l'Environnement sur "le financement des SMUR et SUS (soins urgent spécialisés) en particulier dans les zones éloignées et peu peuplées" (n° 5095)**

**02.01 Jean-Marc Delizée (PS) :** Le sud de l'Entre Sambre et Meuse aura-t-il un SMUR à Chimay ? Relèvera-t-il de l'arrondissement de Philippeville ou de Thuin ?

Où est est-on dans la procédure d'agrégation du SMUR ? Le financement étant lié à l'agrégation, le retard dans la procédure met les hôpitaux dans une incertitude préjudiciable.

Est-il prévu des modifications dans les normes d'agrégation du SMUR couvrant des zones éloignées et peu peuplées ?

Les normes imposées tant pour le personnel que pour les médecins seront-elles effectivement financées indépendamment de la dimension de

l'hôpital ?

En wat met de voor de GUD's aangekondigde hervorming ? Worden de huidige normen gewijzigd ? Worden ook hier de voor het personeel en voor de artsen opgelegde normen los van de omvang van het ziekenhuis gefinancierd ?

Quant au SUS, où en est la réforme annoncée ? Y aura-t-il des modifications par rapport aux normes actuelles ? Les normes imposées tant pour le personnel que pour les médecins seront-elles financées indépendamment de la taille de l'hôpital ?

**02.02** Minister **Magda Aelvoet** (*Frans*): Het arrondissement Philippeville in de provincie Namen beschikt niet over een ziekenhuis. Het is niet de bedoeling dat de MUG van Chimay er zal optreden. Men wil eerder de mogelijkheden in het arrondissement Dinant uitbreiden. De provincie Namen heeft me de MUG-programmering bezorgd: vier instellingen zouden moeten worden erkend. Ik beschik over het verslag over de algemene situatie van de MUG's dat door de gezondheidsinspecteurs werd goedgekeurd. Voor een aantal punctuele problemen is een oplossing in zicht.

**02.02** **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : Au sujet de la province de Namur, l'arrondissement de Philippeville ne dispose pas d'hôpital. Il n'est pas prévu de le rattacher au SMUR de Chimay, mais de renforcer l'arrondissement de Dinant. La province de Namur m'a transmis la programmation SMUR prévue : quatre institutions devraient être agréées.

Je suis en possession du rapport sur la situation globale des SMUR, relayé par les inspecteurs d'hygiène. Certaines problèmes particuliers sont en voie de résolution.

Het besluit is dat in een beperkte uitbreiding van het aantal MUG-functies zal moeten worden voorzien.

Le constat est qu'il faudra prévoir une légère adaptation à la hausse des fonctions SMUR.

Er is nog geen enkele MUG erkend. Ik zal pas tot erkenning overgaan als ik over het volledige dossier beschik. Als geen algemene oplossing mogelijk is, moet een herhaling van de procedure worden voorkomen.

Aucun SMUR n'a encore été agréé. Je n'approuverai les SMUR qu'une fois le dossier global obtenu. Il faut éviter de recommencer la procédure si aucune solution globale ne peut être trouvée.

Voor de erkenning van extra MUG's moet ik over de nodige middelen beschikken.

Pour les SMUR supplémentaires, il me faudra obtenir les fonds nécessaires.

Over de gespecialiseerde urgentiediensten wordt overlegd gepleegd en het zal nog even duren vooraleer tot een besluit kan worden gekomen.

Pour ce qui est des soins urgents spécialisés, la matière fait l'objet d'une concertation et il faudra encore un certain temps avant d'arriver à une conclusion.

**02.03** **Jean-Marc Delizée** (PS): De meeste inwoners van Philippeville laten zich in het ziekenhuis van Chimay verzorgen. Ik veronderstel dat Chimay bij gebrek aan erkenning door de provincie Namen door Henegouwen zal worden erkend. Is dat zo ?

**02.03** **Jean-Marc Delizée** (PS) : La plupart des habitants de Philippeville sont desservis par l'hôpital de Chimay. A défaut de l'agrément par la province de Namur, il y aura, je suppose, un agrément de Chimay par le Hainaut. Le comprenez-vous ?

Overweegt u inderdaad een herziening in het kader van de begrotingsaanpassing 2001 ? Wat is het tijdschema ? Het tekort stijgt. Een snelle reactie is aangewezen.

Vous prévoyez une adaptation dans le cadre de l'ajustement du budget 2001. Est-ce bien exact ? Quelles sont les échéances ? Le déficit se cumule. Il faut réagir rapidement.

**02.04** Minister **Magda Aelvoet** (*Frans*): Ik wil die situatie in de komende maanden oplossen. Ik zal nagaan hoe het er in Henegouwen aan toe gaat en zal u later meer informatie – ook over de begroting overigens, verstrekken.

**02.04** **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*): Je veux achever cela dans les mois qui viennent. Je vérifierai la situation du Hainaut et vous transmettrai plus d'information ultérieurement, ainsi qu'au sujet du budget.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

**03** Vraag van mevrouw **Colette Burgeon** tot de minister van Consumentenzaken Volksgezondheid en Leefmilieu over "de identificatie van honden" (nr. 5163)

**03.01** **Colette Burgeon** (PS): Welke activiteiten werden ondernomen ingevolge de conclusies die de zeven door u opgerichte werkgroepen na een colloquium over gevaarlijke honden formuleerden?

**03.02** Minister **Magda Aelvoet** (*Frans*): De werkgroepen hebben goed werk afgeleverd. Wij hadden vorige zaterdag een ontmoeting georganiseerd, zodat de verscheidene werkgroepen hun resultaten konden uitwisselen. Het is onmogelijk die hier samen te vatten. Wel kan ik u zeggen dat de landen die ervoor kozen bepaalde rassen te verbieden, zich nu beginnen afvragen of die keuze gegrond was en geleidelijk aan opteren voor voorstellen die vergelijkbaar zijn met ons voorstel van een jaar geleden. De als niet gevaarlijk omschreven honden zijn verantwoordelijk voor 90 procent van de beten.

Voor de openbare veiligheid wordt een interkabinetvergadering tussen Justitie en Binnenlandse Zaken belegd. Voorts worden ook een systeem van aanspreekpunten en lokale gegevensbanken gepland. Ten slotte zal ook het koninklijk besluit betreffende de identificatie en de registratie van honden in die zin worden aangepast. Inzake volksgezondheid wordt vastgesteld dat een kind dat door een hond is gebeten, het risico loopt hetzelfde jaar opnieuw door dezelfde hond te worden gebeten. Bijgevolg moeten wij de nadruk leggen op maatregelen die deze tweede beet voorkomen.

Er kunnen bepaalde maatregelen worden getroffen.

Wij vragen vervolgens dat de artsen doelgerichte informatie zouden ontvangen, met name inzake preventie.

De werkgroep die met het onderzoek naar het gedrag van honden was belast, heeft nagegaan welke factoren agressief gedrag van honden in de hand werken en stelt maatregelen op het stuk van de opvoeding van de honden voor, alsook sancties voor kennelijk agressief gedrag. De universiteiten van Gent en Luik hebben in ruime mate meegewerkt aan de analyse van dat risicogedrag en van de voor te stellen behandelingen, die zeer doeltreffend kunnen zijn.

**03** Question de Mme **Colette Burgeon** à la ministre de la Protection de la consommation de la Santé publique et de l'Environnement sur "l'identification des chiens" (n° 5163)

**03.01** **Colette Burgeon** (PS) : Quelles sont les actions concrètes entreprises en fonction de la formulation par les sept groupes de travail que vous avez institués suite à un colloque sur les chiens dangereux ?

**03.02** **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : Les groupes de travail ont bien travaillé. Nous avons pu organiser une rencontre samedi dernier, afin d'échanger les résultats des travaux des différents groupes. Les synthétiser ici est impossible. Mais je puis vous dire que l'on constate que les pays qui ont fait le choix d'interdire des races de chien commencent à se poser des questions sur le bien fondé de cette décision, et s'orientent progressivement vers des propositions similaires à celles que nous faisons, il y a un an. 90% des morsures proviennent de chiens qualifiés de non dangereux.

Pour la sécurité publique, on prévoit un intercabinet entre la Justice et l'Intérieur. On prévoit également un système de points de contact et de banques de données locales. On va également modifier l'arrêté royal relatif à l'identification et à l'enregistrement des chiens dans ce sens. Pour la santé publique, on constate qu'un enfant mordu risque d'être mordu la même année par le même chien, c'est pourquoi il faudra mettre l'accent sur la prévention secondaire.

Certaines mesures peuvent être mises en place.

Nous demandons ensuite que les médecins reçoivent des informations ciblées, notamment en matière de prévention.

Le groupe de travail, qui traite du comportement des chiens, s'est attaché à cerner les facteurs qui déterminent un comportement agressif des chiens, et propose des mesures en matière d'éducation des chiens et de sanction des comportements manifestement dangereux. Des universités – notamment de Liège et de Gand – ont largement contribué à l'analyse de ces comportements à risque et des traitements à proposer, qui peuvent se révéler très efficaces.

Daarnaast is er ook het agressief gedrag van honden in de asielen. De middelen om dat gedrag te identificeren moeten worden versterkt. Er werden micro-chips ter beschikking van de directeurs van de asielen gesteld. De procedures in de hondenasielen moeten worden gestandaardiseerd en de personeelsformaties moeten er worden uitgebreid.

Wat de fokkerijen betreft, kan een selectie in vier of vijf generaties een uiterst agressief specimen opleveren. Wij willen richtsnoeren voor een regelgeving meegeven om dat soort fokmethodes te voorkomen.

Wat de handel betreft, rijst het probleem van de invoer van sommige hondenrassen. Momenteel worden dienaangaande enkel bakens aangereikt. Het werk terzake is nog niet klaar, maar het wordt voortgezet.

**03.03 Colette Burgeon (PS):** Zal dit voor de gemeenten gevolgen hebben inzake werk en financiën? Wat is er inzake de opleiding van de meesters gepland?

**03.04 Minister Magda Aelvoet (Frans):** De gemeenten beslissen welk beleid zijn voeren. Sommigen legden terzake al veel efficiëntie aan de dag.

We gaan geen uniform systeem opleggen, maar de betrokken departementen moeten de gemeenten onder hun hoede nemen.

Er kan veel worden gedaan, vooral inzake de veiligheid van de kinderen. Het preventieaspect moet worden versterkt, maar het mag geenszins de bedoeling zijn gebeten personen met een schuldgevoel op te zadelen.

*Het incident is gesloten.*

**04 Samengevoegde mondelinge vragen van**  
 - de heer Yvan Mayeur tot de vice-eerste minister en minister van Begroting Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie over "de bestemming van het Sociaal fonds dat na de liberalisering van de elektriciteitsmarkt werd opgericht" (nr. 5162)  
 - mevrouw Michèle Gilkinet aan de vice-eerste minister en minister van Begroting, Maatschappelijke Integratie en Sociale Economie over "de bestemming van het sociaal fonds" (nr. 5209)

**04.01 Yvan Mayeur (PS):** Wat besliste de interministeriële conferentie inzake de bestemming

Il y a aussi l'agression canine dans les refuges. Il faut renforcer les moyens d'identification. Des systèmes de micro-puces ont été mis à la disposition des directeurs. Il faudrait standardiser les procédures et renforcer l'encadrement dans les refuges pour chiens.

Dans l'élevage, la sélection peut créer en quatre ou cinq générations un spécimen très agressif. On veut donner des lignes de réglementation pour éviter ce type d'élevage.

En matière de commerce se pose le problème de l'importation de certaines races de chiens. A ce jour, seules des balises sont avancées en ce domaine. Ce travail n'a pas encore abouti mais sera poursuivi.

**03.03 Colette Burgeon (PS):** Y aura-t-il une incidence pour les communes en termes budgétaires et de travail? Qu'est-il prévu pour l'éducation des maîtres?

**03.04 Magda Aelvoet, ministre (en français):** Ce sont les communes qui doivent décider de la politique à mener. Certaines l'ont déjà fait avec beaucoup d'efficacité.

On ne va pas imposer de système uniforme, mais il faut une prise en charge des départements concernés.

Beaucoup de choses peuvent se faire, surtout dans le domaine de la sécurité des enfants. L'aspect préventif doit être renforcé, mais il ne s'agit nullement de culpabiliser les personnes mordues.

*L'incident est clos.*

**04 Questions orales jointes de**  
 - M. Yvan Mayeur au vice-premier ministre et ministre du Budget de l'Intégration sociale et de l'Economie sur "la destination du Fonds social créé suite à la libéralisation du marché de l'électricité" (n° 5162)  
 - Mme Michèle Gilkinet au vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale sur "la destination du fonds social" (n° 5209)

**04.01 Yvan Mayeur (PS):** Qu'a-t-il été décidé en conférence interministérielle au sujet de l'affectation

van het sociaal fonds dat na de liberalisering van de elektriciteitsmarkt werd opgericht? Hoeveel bedraagt dit fonds? Zal het aan de OCMW's worden toegekend? Op grond van welke voorwaarden en criteria? Hoe zal de verdeling van dat fonds tussen Gewesten en Gemeenschappen geschieden?

**04.02 Michèle Gilkinet** (ECOLO-AGALEV): Zullen de bijdragen aan het sociaal fonds dat na de liberalisering van de elektriciteitsmarkt werd opgericht, aan de OCMW's worden toegekend? Zo ja, volgens welke regels?

Komt er een samenwerkingsakkoord met de Gewesten? Zal men erop toezien dat het beschikbare geld naar organen belast met schuldbemiddeling gaat? Zijn een coördinatie tussen de actoren aan de top en overeenkomsten tussen de gespecialiseerde organen en de OCMW's niet aangewezen?

**04.03 Minister Johan Vande Lanotte** (*Frans*): Aan deze aangelegenheid werden twee interministeriële conferenties gewijd. Een principeakkoord werd bereikt. Beslist werd 1,7 miljard ter beschikking van de OCMW's te stellen. Een miljard zou bestemd zijn voor de financiering van het personeel verdeeld op grond van het aantal personen met een WIGW-statuut en van het aantal bij de centrale voor schuldbeheer geregistreerde personen.

De voorwaarde is dat de OCMW's voor juni 2003 door de Gemeenschappen worden erkend om het voeren van een coherent beleid terzake te waarborgen.

De overige 0,7 miljard is bestemd voor drie opdrachten: tegemoetkomen in "energieschulden", eigenlijke schuldbemiddeling en preventie van schulden wegens energiekosten. Elk OCMW beslist hoe het geld voor deze drie opdrachten wordt gespreid.

Sommige OCMW's zullen er niet zelf voor kunnen instaan en kunnen in het kader van artikel 61 van de wet van 8 juli 1976 een beroep doen op externe instellingen op voorwaarde dat deze door de Gemeenschappen zijn erkend.

Het principeakkoord moet nog in een wettekst worden gegoten wat niet evident is. De oplossing van de erkenningsvoorwaarde verdient echter de voorkeur boven een samenwerkingsakkoord. Het is een kwestie van juridische techniek.

**04.04 Yvan Mayeur** (PS): Ik wilde een aantal actoren in het veld kunnen geruiststellen. Ik ben

du fonds social créé suite à la libéralisation du marché de l'électricité ? Quel en est le montant ? Sera-t-il attribué aux CPAS ? Selon quels critères et sous quelles conditions ? Comment sera-t-il réparti entre entités fédérées ?

**04.02 Michèle Gilkinet** (ECOLO-AGALEV): Les montants affectés au fonds social créé suite à la libéralisation du marché de l'électricité seront-ils attribués aux CPAS ? Si oui, selon quelles modalités ?

Un accord de coopération avec les Régions sera-t-il finalisé ? Sera-t-il garanti que les montants disponibles contribueront au financement des organismes chargés de l'intervention en matière de dettes ? Une coordination entre les acteurs en amont et des conventions entre les organismes spécialisés et les CPAS ne seraient-elles pas souhaitables ?

**04.03 Johan Vande Lanotte**, ministre (*en français*) : Deux conférences interministérielles ont été consacrées à ce sujet. Un accord de principe a été atteint. Il a été décidé que 1,7 milliard serait mis à disposition des CPAS. Un milliard serait destiné au financement du personnel, réparti sur base du nombre de personnes bénéficiant du statut VIPO et du nombre de personnes enregistrées à la centrale de gestion de dettes.

La condition est l'agrément des CPAS avant juin 2002 par les Communautés, afin d'assurer une cohérence de la politique menée en la matière.

L'autre 0,7 milliard est utilisé pour trois tâches : intervenir dans les «dettes énergétiques», dans la médiation de dettes tout court et dans les actions préventives à l'endettement énergétique. Ce sera à chaque CPAS de décider de la répartition des fonds entre ces trois tâches.

Certains CPAS ne pourront le faire eux-mêmes et pourront faire appel, dans le cadre de l'article 65 de la loi du 8 juillet 1976, à des organismes extérieurs, pour autant qu'ils soient agréés par les Communautés.

L'accord de principe doit encore être traduit sous forme de loi, ce qui n'est pas évident, mais la solution de la condition d'agrément paraît préférable à un accord de coopération. C'est une question de technique juridique.

**04.04 Yvan Mayeur** (PS) : Je souhaitais pouvoir rassurer certains acteurs de terrain. Je suis

tevreden.

**04.05 Michèle Gilkinet** (ECOLO-AGALEV): Welke termijnen moeten er worden nageleefd ?

**04.06 Minister Johan Vande Lanotte** (*Frans*): September is de streefdatum, want we moeten de betrokken autoriteiten om de tafel krijgen.

**04.07 Michèle Gilkinet** (ECOLO-AGALEV): Ik dring erop aan voortgang te maken met dit dossier teneinde discrepanties in het veld te verhinderen.

**04.08 Yvan Mayeur** (PS): Het verbaast mij een beetje dat er twee vragen over hetzelfde mogen worden gesteld. Men kan een vraag toevoegen aan een andere over hetzelfde onderwerp, maar dat is hier niet het geval, en mijn vraag werd als eerste ingediend en had dus de voorrang.

Het is al gebeurd dat ik in soortgelijke omstandigheden een vraag niet mocht stellen.

**Michèle Gilkinet** (ECOLO-AGALEV): Ik hamer op het tweede punt van mijn vraag, dat verschilt van de vraag van de heer Mayeur.

De **voorzitter**: In de toekomst zal rekening worden gehouden met de opmerking van de heer Mayeur.

*Het incident is gesloten.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 11.02 uur.*

satisfait.

**04.05 Michèle Gilkinet** (ECOLO-AGALEV): Quels délais sont prévus ?

**04.06 Johan Vande Lanotte** , ministre (*en français*): Septembre, car il faut parvenir à réunir les autorités concernées.

**04.07 Michèle Gilkinet** (ECOLO-AGALEV) : J'insiste pour que l'on avance rapidement afin d'éviter des disparités sur le terrain.

**04.08 Yvan Mayeur** (PS) : Je m'étonne un peu de ce que deux questions ayant le même objet puissent être posées. On peut se joindre à une question si l'on veut y ajouter une autre question sur le même sujet ; ce n'était pas le cas ici et ma question, déposée la première, avait la priorité !

Je me suis déjà vu refuser des questions dans les mêmes circonstances.

**Michèle Gilkinet** (ECOLO-AGALEV) : J'ai insisté sur le deuxième point de ma question, qui était distinct du sujet de la question de M. Mayeur.

Le **président** : Il sera tenu compte à l'avenir de la remarque de M. Mayeur.

*L'incident est clos.*

*La réunion publique de commission est levée à 11.02 heures.*